

ou pourrait avoir contre la société de R. et G. Laflamme et contre le dit R. Laflamme personnellement.”—On me dit qu'en loi je puis plaider, que j'ai donné cette quittance sous de fausses représentations et qu'erreur ne fait pas compte, mais moi je pensais bien en moi-même lorsque je l'ai donnée que je me trouvais trompé et lésé, mais je l'ai donnée tout de même pour des raisons valables, et maintenant je ne veux pas revenir sur ce que j'ai fait. Mais il me reste un dernier ressort et j'y ai recours. Rodolphe Laflamme ne répond pas à mes lettres et ainsi refuse de se justifier envers moi.—Il me dédaigne—je ne suis après tout à ses yeux qu'un jeune blanc-bec, et il peut se croire bien au-dessus de tout ce que je puis penser, dire et faire, et ainsi s'en tenir au proverbe qui dit “ *La parole est d'argent, mais le silence est d'or.* ” Il peut peut-être avoir raison de penser ainsi, mais aussi il peut y en avoir d'autres qui diffèrent d'opinion avec lui, et il pourrait se faire qu'il tiendrait à se justifier à leurs yeux, et ainsi j'obtiendrais le but que je me propose, c'est-à-dire le forcer de répondre à mes lettres; de se justifier à mes yeux, et de prouver publiquement ce qu'il est. Et pour cela je crois que le meilleur moyen c'est de publier les lettres que je lui ai adressées et auxquelles il n'a pas répondu.

A tous ceux qui les liront je demande d'en former une opinion selon une conscience droite, et de ne pas condamner avant d'avoir entendu les deux côtés.

L. KIERZKOWSKI.